



Nos points forts

Nos cibles privilégiées

- AIG a un large appétit en contamination et rappel de produits mais se concentre sur les secteurs de l'alimentation, des boissons et des cosmétiques.
- Nous nous engageons à fournir des niveaux de capacités durables et maintenus pendant toute la durée de la police.
- Chaque risque est différent. C'est pourquoi, nos équipes de souscription peuvent proposer des solutions sur-mesure adaptées au profil de risque de l'entreprise.

Expertise locale et réseau mondial

- AIG fournit depuis longtemps des solutions d'assurance dans la région EMEA, avec plus de 3.000 employés et des capacités de souscription en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique.
- AIG a développé un solide réseau de souscription au sein de la région EMEA afin de fournir une expertise technique de souscription au niveau local.
- Nos souscripteurs basés dans la région EMEA sont connectés à un réseau plus large de souscripteurs en assurance contamination et rappel de produits situés au Royaume-Uni, en Amérique, en Amérique latine, en Asie-Pacifique, au Japon et au Canada, permettant ainsi à notre équipe de fournir des solutions de souscription là où nos clients en ont besoin.
- Une équipe de plus de 100 responsables de la relation avec les clients et les courtiers dans toute la région EMEA travaille aux côtés des souscripteurs pour garantir une réactivité et une expérience transparente pour les clients et les courtiers.

Multinational

- AIG dispose de décennies d'expérience dans la mise en place de programmes internationaux pour les clients grâce à notre réseau mondial.
- L'équipe Multinational "One AIG" comprend plus de 500 experts dans les domaines de la souscription, du droit, des opérations et des sinistres.
- Des chargés de clientèle multinationaux dédiés aux clients permettent une exécution cohérente de solutions sur-mesure, protégeant les clients au-delà des frontières grâce à une couverture locale dans plus de 215 territoires.
- Nous avons des décennies d'expérience dans la fourniture de solutions de fronting pour les captives internationales avec plus de 500 millions de dollars de primes versées aux captives de nos clients dans la région EMEA chaque année.
- Des outils et des services sur-mesure fournissent à nos clients et aux risk-managers des points de conformité avant la souscription, des analyses territoriales, ainsi qu'un accès en temps réel au résumé du portefeuille, au statut des polices et des primes et aux informations sur les sinistres pour les contrats en cours.

L'expertise sinistres AIG

- Notre équipe internationale chargée des sinistres en responsabilité civile, dotée d'une expertise technique exceptionnelle, est très réactive tout au long de la gestion du sinistre et accompagne le client afin de minimiser l'impact sur l'activité de son entreprise.
- Les équipes sinistres en responsabilité civile traitent chaque année des milliers de nouveaux sinistres dans la région EMEA.
- Notre équipe de spécialistes en gestion des sinistres peut guider nos clients dans des environnements juridiques complexes et imprévisibles ainsi que dans leur exposition internationale. Quelle que soit la situation, nous l'avons déjà rencontrée et connaissons les meilleures processus à suivre.
- AIG apporte de la valeur ajoutée à ses clients en faisant appel à des consultants, non seulement en cas de crise mais aussi pour les accompagner dans la gestion des risques au quotidien.



Faits & Chiffres

Informations minimales requises

Formulaire de proposition dûment rempli (de préférence) incluant :

- Nom et site web
- Description et activité de l'entreprise, y compris détails sur la gamme de produits et les lieux d'exportation
- Rapport d'audit d'un tiers concernant la gestion des risques et de la qualité
- Formulaire dûment rempli
- Site(s) assuré(s)
- Chiffre d'affaires
- Historique des sinistres
- Plan de rappel et traçabilité des produits, plan HACCP

Limites et primes

- Jusqu'à 10 millions d'euros en fonction de la couverture, du risque et du secteur d'activité.
- La prime minimale et les franchises sont fonction de la couverture, du risque et du secteur d'activité.

Secteur	Appétit
Secteur Industriel (fabrication)	
Viande	●
Volaille	●
Produits laitiers, fromages, crèmes glacées, desserts surgelés	●
Lait frais	●
Fruits, légumes, spécialités en conserves	●
Céréales, grains, riz et farine	●
Aliments pour chiens et chats	●
Aliments pour autres animaux	●
Pain et produits de boulangerie	●
Chocolat et noix	●
Boissons non alcoolisées et alcool	●
Cigarettes, tabac et cigares	●
Boîtes de conserve, conteneurs et emballages alimentaires	●
Savons et produits ménagers	●

Secteur	Appétit
Agriculture	
Fruits, légumes, cultures	●
Produits issus de l'élevage	●
Aquaculture (fermes piscicoles)	●
Services agricoles	●
Commerce de Gros	
Alimentation et boissons	●
Fournitures agricoles	●
Commerce de détail	
Magasins d'alimentation et boulangeries	●
Médicaments en vente libre	●
Restaurants et cafés	●
Magasins de vêtements*	●

* En cas de fabrication ou de vente de produits destinés aux enfants, notre appétence pour le risque est rouge



Souscription Responsabilité Civile Générale

Eric Mouazé

eric.mouaze@aig.com

Directeur Commercial France, Belgique, Luxembourg François Villatte

francois.villatte@aig.com

Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. AIG détient exclusivement tous les droits d'auteur et tous les autres droits de propriété intellectuelle.

AIG est le nom commercial des activités mondiales d'assurance dommages, vie et retraite, et d'assurance générale d'American International Group, Inc. Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site web à l'adresse www.aig.com. Tous les produits et services sont fournis par American International Group, Inc ou par des sociétés affiliées. Les produits et services peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays et juridictions, et l'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrats d'assurance. Les produits et services non liés à l'assurance peuvent être fournis par des filiales ou des sociétés affiliées de l'American International Group Inc.

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.